

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-483 du 28 Octobre 1996

portant nomination de Monsieur Apollinaire  
HACHEME en qualité d'Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la  
République du BENIN près la République du  
ZAIRE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-O32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République  
du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant  
règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels divers  
alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et les textes modificatifs  
subséquents ;

VU le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions,  
organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la  
Coopération ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Octobre 1996 ;

**DECRETE:**

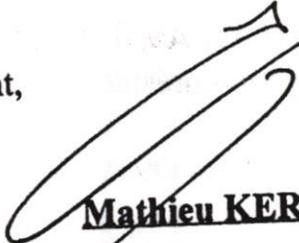
**Article 1er.-** Monsieur Apollinaire HACHEME est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN près la République du ZAIRE ;

**Article 2.-** Dans ses nouvelles fonctions Monsieur Apollinaire HACHEME bénéficiera d'un traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

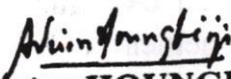
**Article 3.-** Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 28 Octobre 1996

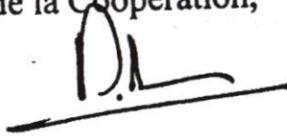
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU.**

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,

  
**Adrien HOUNGBEDJI.**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,

  
**Pierre OSHO**

Le Ministre des Finances,

  
**Moïse MENSAH.**

**Ampliations :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MAEC 4 AUTRES  
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1  
JO 1.-